



CHE TECHNIQUE FORMATION MAC SST – RECYCLAGE SST FORMATION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Sous couvert d'utilisation de l'habilitation SST de l'INRS, d'un organisme confrère.

Pour que le certificat SST reste valide, le SST doit suivre tous les 24 mois une formation de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC SST).

Cette formation a pour objet de garder à jour les compétences des SST.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Objectifs :

- Informer de l'évolution des techniques et des actions de prévention ou de secours - Maintenir les connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Durée : De 7 à 9 heures selon le nombre de participants.

Prérequis : L'ensemble des stagiaires doivent être titulaire du certificat SST

Documents remis en fin de formation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Equivalence PSC1 – Arrêté du 5 décembre 2002)
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- Plan d'intervention SST

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Défibrillateur de formation - Ordinateur - Vidéoprojecteur
- Petit matériel de mise en situation - Maquillage
- Présentation PowerPoint
- Coupe des voies aériennes supérieures
- Plan d'intervention SST

Formateur : Formateur Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du SST - Titulaire de l'attestation « Acquisition des bases en prévention des risques professionnels »

Diplôme : Édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du travail, valable 24 mois. Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.

Programme de la formation :

1/ Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail

2/ Protéger

3/ Protéger à prévenir

4/ Examiner la victime

5/ Faire alerter ou alerter

6/ De faire alerter à informer

7/ Secourir

Une victime qui saigne abondamment

Une victime qui s'étouffe

Une victime inconsciente qui respire

Une victime inconsciente qui ne respire pas

Une victime qui se plaint de sensation pénible et inhabituelle et/ou présente des signes anormaux

8/ Module complémentaire lié aux risques spécifiques de l'entreprise si nécessaire.

Une victime qui se plaint d'une brûlure

Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situation

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming - Débat entre stagiaires
- Exposé interactif - Démonstration en temps réel
- Démonstration commentée et justifiée - Apprentissage entre stagiaires
- Mise en situation en temps réel - Reformulation

Méthode d'évaluation :

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a animé la formation. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Evaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés

Evaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », 2 à 4 mois après l'action de formation peut être proposée réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.

